

Canada - United States
Inter-Parliamentary Group
Canadian Section



Groupe interparlementaire
Canada - États-Unis
Section canadienne

Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la 48^e réunion annuelle

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

**Windsor (Ontario), Canada
du 18 au 21 mai 2007**

Rapport

Du 18 au 21 mai 2007, des législateurs fédéraux du Canada et des États-Unis ont participé à la 48^e réunion annuelle du Groupe parlementaire Canada-États-Unis à Windsor (Ontario). La réunion comprenait des séances plénières d'ouverture et de fermeture ainsi que des séances de comités. Le présent rapport propose un résumé des entretiens qui ont eu lieu à la réunion.

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Au cours de la séance plénière, les délégués se sont présentés et ils ont donné les principaux éléments d'information sur leur circonscription ou leur district.

Les délégués ont aussi donné un certain nombre d'exemples de coopération bilatérales entre le Canada et les États-Unis tout au long de l'histoire, et un délégué a décrit les relations bilatérales en ces termes : « une part de proximité et neuf de bon sens et de bonne volonté ».

Enfin, il y a eu des discussions préliminaires sur des questions comme les suivantes : la frontière; diverses questions environnementales; le lutte contre le terrorisme; le tourisme et le commerce bilatéraux. Dans ce contexte, il a été fait mention avec précision et de façon répétée de questions qui concernent le bassin des Grands Lacs – comme les transferts entre bassins hydrographiques, l'eau de ballast et les espèces envahissantes – et de problèmes à la frontière, comme les passages frontaliers et l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental.

COMITÉ I – COOPÉRATION BILATÉRALE SUR LES QUESTIONS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

RÉGLER LES IRRITANTS COMMERCIAUX LIÉS AUX RESSOURCES

A. Contexte

1. Bois d'oeuvre

Le 12 octobre 2006, l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux est entré en vigueur, mettant un terme à des années de litige et instaurant un régime qui, espère-t-on, assurera un contexte bilatéral stable pour le commerce de bois d'œuvre pendant les sept à neuf ans que pourrait durer l'Accord.

Plus particulièrement, l'Accord :

- révoque les ordonnances américaines imposant des droits compensateurs et antidumping qui s'appliquent depuis avril 2002;
- permet de rendre aux producteurs canadiens de bois d'œuvre les droits perçus pendant le différend bilatéral sur le bois d'œuvre;
- prévoit l'imposition de droits d'exportation lorsque le prix du bois est de 355 \$ US ou moins les mille pieds-planche;

- permet de réduire les droits d'exportation pour les exportateurs canadiens si d'autres pays producteurs accroissent de façon marquée leurs exportations aux États-Unis aux dépens des producteurs canadiens;
- établit des mécanismes de consultation pour garantir une application ordonnée et commercialement viable de l'Accord;
- prévoit un conseil sectoriel binational pour appuyer les initiatives de développement du marché et de durabilité et favoriser une coopération accrue entre les industries du bois d'œuvre des deux pays;
- attribue un financement pour les initiatives méritoires aux États-Unis, par exemple des projets de secours en cas de catastrophe et de sensibilisation au sujet de la durabilité des forêts comme source de matériaux de construction.

Le Comité du bois d'œuvre résineux surveillera la mise en œuvre de l'Accord ainsi que les groupes de travail bilatéraux mis sur pied en vertu de cet accord.

Le 20 mars 2007, le Canada a reçu des États-Unis une demande de consultations aux termes du mécanisme de règlement des différends de l'Accord. La demande portait sur les éléments suivants : l'interprétation canadienne d'une disposition technique de l'Accord (le facteur de rajustement) qui influe sur le calcul du volume des exportations dans certaines régions; plusieurs programmes gouvernementaux en Ontario et au Québec; l'Initiative fédérale sur la compétitivité à long terme de l'industrie forestière. Les consultations ont eu lieu le 19 avril 2007 entre les représentants fédéraux canadiens et américains, avec la participation de représentants choisis de l'Ontario et du Québec. Les fonctionnaires américains sont en train d'étudier l'information communiquée pendant les consultations.

Le Canada estime que le facteur de rajustement a été appliqué d'une manière conforme à l'Accord et que les programmes fédéraux et provinciaux en cause sont aussi tout à fait respectueux de l'Accord.

2. Agriculture

En avril 2006, le Canada a achevé des enquêtes pouvant mener à l'imposition de droits antidumping et compensateurs relativement aux importations de maïs-grain américain. Il a été constaté qu'il y avait bien dumping et subventions, mais aucune mesure n'a été prise, car il a été établi que ces importations de maïs n'étaient pas la cause du préjudice subi par l'industrie canadienne du maïs.

En 2005 et en 2006, les producteurs canadiens de maïs ont demandé que le gouvernement fédéral réclame de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des consultations avec les États-Unis au sujet des subventions américaines au maïs, la rédaction du U.S. Farm Bill de 2007 étant en cours. Les consultations à l'OMC sont la première étape du processus de règlement des différends de l'Organisation. La norme juridique, dans les affaires soumises à l'OMC, diffère de celle qui s'applique dans le cas du critère du préjudice pour les recours commerciaux nationaux.

Les consultations à l'OMC ont eu lieu le 7 février 2007. Des représentants de huit pays membres de l'OMC étaient présents; ils avaient demandé à se joindre aux

consultations. À la réunion, il a été clair que les États-Unis entendaient défendre avec vigueur leurs politiques. Le Canada essaie de voir s'il va demander la création d'un groupe spécial de l'OMC; l'un des motifs pour le faire serait de tenter d'influencer la rédaction du U.S. Farm Bill de 2007. Entamer une action à l'OMC serait aussi un moyen d'appuyer les efforts déployés par le Canada dans le cadre de l'OMC pour discipliner les subventions agricoles des États-Unis. Un groupe spécial de l'OMC pourrait mettre de huit à douze mois à produire un rapport, et il y aurait ensuite une période d'appel de quatre à six mois.

Le Canada estime que les programmes américains de subventions au maïs nuisent aux producteurs canadiens de maïs ou risquent de leur nuire en faisant nettement diminuer les prix sur le marché canadien. De plus, il a l'impression que les garanties de crédits aux exportations américaines servent à subventionner l'exportation de certains produits agricoles américains, dont le maïs. De l'avis du Canada, ces programmes ne sont pas conformes aux obligations des États-Unis dans le cadre de l'OMC. Il pense également que l'ensemble des soutiens agricoles américains qui faussent les échanges se situe à un niveau supérieur aux engagements américains à l'OMC pour certaines années, ce qui est une violation des obligations américaines.

3. Acier

Le Canada et les États-Unis demeurent l'un pour l'autre le meilleur client pour les produits d'acier. Les exportations canadiennes aux États-Unis représentent plus de 80 p. 100 de l'ensemble des exportations canadiennes d'acier, alors que les exportations américaines au Canada représentent un peu moins de 60 p. 100 des exportations américaines d'acier. Les échanges d'acier dans les deux sens sont à peu près en équilibre.

Ces dernières années, l'évolution de la situation mondiale a amené les producteurs d'acier des trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) à prendre conscience des défis qui proviennent du marché de l'extérieur de l'ALENA. Certains de ces défis sont à l'étude au Comité nord-américain du commerce de l'acier, dont la création a été annoncée en octobre 2003 et auquel participent des gouvernements et des producteurs d'acier. Le Comité, qui s'est réuni huit fois depuis sa création, discute d'enjeux multilatéraux, trilatéraux et bilatéraux relatifs à l'acier et au commerce de ce produit. Dans le cadre du Comité, les gouvernements et les industries de l'acier des trois pays de l'ALENA cherchent à faire éliminer les subventions et d'autres mesures qui faussent le marché mondial de l'acier. De plus, une collaboration multilatérale et une approche coordonnée des distorsions du marché étranger dans des pays clés – dont la Chine – sont des éléments de l'approche adoptée par l'ALENA à l'égard des enjeux mondiaux de l'acier.

Ces dernières années, en partie grâce à un solide marché de l'acier, il y a eu une forte diminution des recours commerciaux dans les échanges d'acier entre le Canada et les États-Unis. En ce moment, un important enjeu pour les deux pays dans le commerce de l'acier est l'impact que l'évolution de la situation de l'acier en Chine continue d'avoir sur le marché mondial et le marché de l'ALENA de l'acier.

Sur le plan multilatéral – à l'OMC et à l'Organisation de coopération et de développement économiques – et sur le plan bilatéral, directement avec les autorités

chinoises, les gouvernements de l'ALENA ont remis en question des éléments de la politique chinoise de l'acier adoptée en 2005, notamment neuf programmes de subventions axés sur les exportations dont bénéficient un certain nombre d'industries, dont celle de l'acier. Le 20 mars 2007, les États-Unis et le Mexique ont eu des consultations à l'OMC avec la Chine au sujet de ces neuf programmes, et d'autres consultations ont été demandées en mai 2007. Le Canada a préféré poursuivre les entretiens bilatéraux avec la Chine dans le contexte des consultations de mars 2007, mais il est en train de décider s'il se joindra aux consultations communes, par suite de la demande de mai 2007.

En 2004, le Canada a été le premier pays à appliquer les dispositions sur les droits compensateurs à la Chine aux barbecues importés de ce pays. Depuis, le Canada a fait des enquêtes en vue d'imposer des droits compensateurs au sujet des articles de fixation en acier, des sols laminés et des raccords pour tuyaux de cuivre. Le 30 mars 2007, le département américain du Commerce a pris une décision provisoire de subventionnement sur les importations de papier fin couché provenant de la Chine, ce qui pourrait entraîner de nouvelles demandes américaines d'imposition de droits compensateurs.

B. Discussion

1. Bois d'œuvre résineux

Un législateur américain amorce la discussion en disant qu'on croit, chez les producteurs américains de bois d'œuvre résineux, que le Canada viole l'Accord bilatéral sur le bois d'œuvre résineux. Signalant que les pays sont en désaccord à ce sujet, il ajoute que, si des consultations sont en cours, on espère de moins en moins que ces consultations permettront de régler les différends. Il dit notamment que le Canada viole l'Accord à deux égards : le facteur de rajustement et les subventions fournies par l'Ontario et le Québec. Un collègue fait remarquer que les délégués devraient se réjouir du fait qu'il s'agit de la première réunion annuelle depuis un bon moment où le bois d'œuvre n'est pas un énorme enjeu.

Un délégué canadien répond que le Québec a pris des mesures pour aider les travailleurs forestiers de la province parce que l'industrie du bois d'œuvre résineux éprouve des difficultés. Un collègue soutient que les deux pays ont beaucoup progressé en un an et que, bien que tous n'appuient pas l'Accord au Canada, on souhaitait avoir une certaine stabilité pendant une période de sept à neuf ans.

2. Agriculture

Au début de la discussion sur les questions agricoles, un législateur canadien signale qu'il est impossible, depuis un certain temps, d'exporter vers le marché américain le bétail canadien qui a plus qu'un certain âge ainsi que la viande et les produits du bœuf qui en proviennent. Le problème perdure même si on s'attendait que l'accès au marché serait accordé en juin 2006. Il souligne l'intégration du marché nord-américain du bétail et fait remarquer que le Canada respecte les normes de l'OIE – l'Office international des épizooties – et que, par conséquent, il devrait pouvoir exporter aux États-Unis.

Le législateur soutient également qu'on trouvera toujours quelques cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) malgré des mesures comme le retrait

d'abats à risque spécifié, car l'ESB peut se déclarer spontanément chez les animaux. Il conclut son intervention sur la question du commerce bilatéral du bétail et du bœuf en faisant remarquer que le reste du monde observe la façon dont nous nous traitons réciproquement. Un collègue estime que ce sont les données scientifiques qui doivent primer.

Un délégué américain répond en soutenant que les décisions de cette nature doivent reposer sur des fondements scientifiques et non sur la politique. Dans ce contexte, il parle des normes de l'OIE. Son collègue reconnaît qu'il est important que les décisions aient des fondements scientifiques, dit espérer, sans en être certain, que le commerce du bétail et du bœuf sera normalisé d'ici peu et ajoute que les États-Unis ne ferment pas les yeux sur les cas d'ESB qui se déclarent chez eux.

Les délégués s'entendent sur la résolution suivante :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis appuie un approche scientifique à l'égard du commerce nord-américain et mondial du bétail et des produits du bœuf.

Les délégués discutent également de diverses autres questions. Un législateur canadien s'élève contre le fait que le Canada a perdu son exemption des droits imposés par l'Animal and Plant Health Inspection Service du département américain de l'Agriculture, décision qui a été annoncée en août 2006. À son avis, il est injuste de percevoir ces droits, qui servent en fait à financer des mesures de sécurité et dont le prélèvement entraînera des retards à la frontière.

Le législateur parle également des consultations que le Canada a demandées à l'Organisation mondiale du commerce au sujet du maïs. Compte tenu du fait que, à un moment donné, les producteurs canadiens de maïs ont convenu qu'il n'était pas justifié de contester les mesures américaines, un délégué américain se demande ce qui a changé et pourquoi des consultations sont demandées maintenant. Le délégué canadien répond que de nouveaux renseignements ont été reçus.

Les délégués discutent également de la question de l'inscription obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes. Un délégué canadien signale que ces exigences compliquent la circulation des animaux à la frontière canado-américaine et coûtent cher. Un législateur américain rétorque que les consommateurs devraient connaître la source des aliments qu'ils consomment, mais il fait remarquer qu'une exemption nord-américaine serait peut-être une bonne idée. Il signale que le représentant Peterson, président du Comité de l'agriculture à la Chambre des représentants des États-Unis, parle de la possibilité d'établir un lien entre la législation sur l'indication du pays d'origine et l'identification des animaux. Son collègue soutient que la désignation « né, élevé et abattu » ne peut s'employer, étant donné la façon dont le bétail franchi la frontière à divers moments entre la naissance et l'abattage. À son avis, même si des pressions politiques s'exercent aux États-Unis au sujet de l'application de l'étiquetage du pays d'origine, sa préférence irait vers un système d'application facultative qui permet de tenir compte de la circulation des produits agricoles à la frontière.

Enfin, la production d'éthanol est également abordée. Un délégué canadien avance que le Canada pourrait tirer des enseignements de la politique américaine sur l'éthanol, qui accroît l'autarcie énergétique, réduit l'apport de capitaux au Moyen-Orient, où ils

peuvent servir à financer des activités terroristes, et ouvre un nouveau marché aux produits agricoles. Il fait toutefois marqué que l'Amérique rurale peut compter sur des capitaux qui ne sont pas disponibles dans le Canada rural.

Un autre législateur canadien dit que les biocarburants, surtout ceux qui sont produits à partir de la cellulose, seront probablement importants à l'avenir. Un collègue ajoute que, si on continue à mettre l'accent sur la production d'éthanol à partir du maïs, il y aura probablement des plaintes au sujet des prix des aliments pour animaux. Un délégué américain exprime l'avis qu'il n'y a rien de mal à la production d'éthanol à partir du maïs; au contraire, elle aura un effet favorable sur la balance commerciale des États-Unis, contribuera à renforcer la sécurité énergétique et ouvrira un nouveau marché aux produits agricoles.

3. Acier

Des délégués canadiens abordent le dossier de l'acier. Ils s'inquiètent du dumping sur le marché canadien et des aides accordées par la Chine, l'Inde et l'Ukraine, aides qui ont un effet de distorsion sur le commerce.

VERS UN COMMERCE FONDÉ SUR DES RÈGLES

A. Contexte

1. Accord de libre-échange nord-américain

On croit généralement que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui est en vigueur depuis 14 ans, a été bénéfique pour les trois partenaires sur les plans du commerce, de l'investissement et de la compétitivité. On pense également que l'intensification de l'activité économique et de la production a stimulé la circulation des capitaux, l'innovation et la diffusion de la technologie, qu'elle a créé plus d'emplois et des emplois mieux rémunérés et qu'elle s'est traduite par une plus grande productivité.

Étant donné notamment la présence de nouveaux acteurs économiques dans le monde et des réseaux de plus en plus intégrés de chaînes de valeur et d'approvisionnement à l'échelle mondiale, le Canada tient toujours à l'ALENA et continue de préconiser un plan de travail sur l'ALENA. Au cours d'une réunion de la Commission du libre-échange de l'ALENA, en 2006, les ministres du Commerce se sont entendus sur ce qui suit :

- cerner les secteurs où on pourrait entreprendre des travaux en vue de supprimer les barrières non tarifaires;
- essayer de voir comment les pays de l'ALENA peuvent collaborer à la conclusion d'accords commerciaux avec d'autres pays;
- faire une étude approfondie du fonctionnement des groupes de travail et comités de l'ALENA afin de voir s'ils répondent aux besoins dans l'actuel contexte commercial.

En outre, les trois pays poursuivent leur travail sur la libéralisation des règles d'origine, la coopération en matière de réglementation et l'instauration d'une plus grande transparence.

2. Organisation mondiale du commerce

Le Programme de Doha pour le développement, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a été lancé à Doha (Qatar) en novembre 2001, a été caractérisé par des délais ratés à répétition, malgré l'engagement des pays et certains progrès. Les négociations ont été suspendues en juillet 2006, les membres de l'OMC ayant été incapables de surmonter leurs divergences de vues sur les modalités concernant des questions clés – subventions agricoles intérieures, marché agricole, accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles –, elles ont repris le 31 janvier 2007, après des efforts de diplomatie discrète, des discussions de nature technique et d'autres mesures qui sont intervenues dans l'intervalle.

Le Canada tient à atteindre des résultats ambitieux dans le cycle de négociation de Doha. Ses objectifs sont les suivants :

- créer des règles du jeu qui soient les mêmes pour tous dans le secteur agro-alimentaire;
- améliorer l'accès au marché pour les biens et services;
- offrir des règles améliorées et plus claires sur les recours commerciaux ainsi que des règles solides et exécutoires sur la facilitation du commerce;
- obtenir en matière de développement des résultats qui seront vraiment avantageux pour les pays en développement.

Le Canada croit que des résultats ambitieux feront reculer la pauvreté et aideront les pays en développement à mieux s'intégrer au système du commerce multilatéral. Dans le cas des États-Unis, il faut signaler que la Trade Promotion Authority prend fin le 1^{er} juillet 2007.

B. Discussion

Les délégués ne discutent pas du dossier du commerce fondé sur des règles.

ASSURER LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

A. Contexte

1. Propriété intellectuelle

Le Canada participe à des tribunes internationales qui s'intéressent aux questions de propriété intellectuelle – Organisation de coopération et de développement économiques, Forum de coopération économique Asie-Pacifique, Organisation mondiale des douanes, Organisation mondiale du commerce et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) – et participe activement à des initiatives visant à promouvoir et à appuyer les droits à cet égard. Par exemple, Élimination de la contrefaçon et du piratage en Amérique du Nord est une initiative qui se situe dans le cadre du Partenariat trilatéral pour la sécurité et la prospérité établi entre les pays qui adhèrent à l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA). Il y a également un dialogue dont le but est d'inciter des pays choisis à reconnaître que la contrefaçon et le piratage sont un problème mondial.

Le régime canadien de protection de la propriété intellectuelle est conforme aux obligations imposées par l'OMC et l'ALENA; les traités de l'OMPI relatifs à Internet sont conçus pour tenir compte de l'évolution de la technologie. Le gouvernement fédéral envisage diverses possibilités pour modifier la *Loi sur le droit d'auteur* à propos de divers enjeux du numérique.

Les États-Unis exercent des pressions sur le Canada pour qu'il modifie certains aspects de son régime national de protection de la propriété intellectuelle. Ils exhortent notamment le Canada à s'attaquer aux questions suivantes : réforme du droit d'auteur; enregistrement vidéo illégal de long métrages par caméra à leur sortie dans les salles de cinéma; mesures d'exécution à la frontière. Il faut signaler que l'enregistrement vidéo non autorisé de longs métrages dans les cinémas canadiens viole la *Loi sur le droit d'auteur* et peut faire l'objet de recours au civil comme au pénal.

Le Canada est déterminé à trouver des solutions au problème mondial de la contrefaçon et du piratage et il travaille à ce dossier dans diverses tribunes internationales. Le Canada sait qu'il est important d'améliorer son régime de protection de la propriété intellectuelle pour tenir compte de l'évolution technologique et s'assurer de rester concurrentiel sur le plan international et capable d'attirer des investisseurs étrangers.

B. Discussion

Un législateur américain entame la discussion sur la propriété intellectuelle en signalant que, puisque nous évoluons de plus en plus vers une économie qui repose sur la créativité, il faut s'attaquer aux problèmes de propriété intellectuelle et de protection des renseignements personnels. Il ajoute que le Canada, même s'il a signé un certain nombre de protocoles internationaux sur la propriété intellectuelle, ne les a pas toujours ratifiés. Il signale encore que des produits piratés peuvent transiter par le Canada et soutient que les protocoles appliqués à la frontière ne sont pas assez rigoureux; il fait remarquer la différence entre une saisie au civil et les mesures pénales. Selon lui, une coopération bilatérale s'impose, et il faut repérer les occasions de collaborer. Un collègue est d'accord pour que, au Canada, l'enregistrement par caméra vidéo soit

considéré comme une infraction pénale; il signale que la Gendarmerie royale du Canada doit avoir le pouvoir d'intenter des poursuites. Il ajoute que certains films américains ne sont pas projetés dans les salles canadiennes. D'après un autre collègue, le Canada figure sur la liste des pays à surveiller aux termes du *Trade Act* des États-Unis.

Un délégué canadien poursuit en faisant remarquer que deux comités des Communes étudient les questions de propriété intellectuelle et qu'un projet de loi sera présenté bientôt. Une disposition de la *Loi canadienne sur la propriété intellectuelle* pourrait servir à lutter contre le piratage, mais cette approche semble peu pratique, et il faudrait modifier le *Code criminel* pour faire de l'enregistrement vidéo dans les cinémas une infraction pénale. Il dit que le Canada reconnaît que le piratage et la contrefaçon sont des problèmes graves et que la Chine – parmi une poignée d'autres pays – est une grande cause du problème. Il reconnaît que des pressions s'exercent pour que le Canada et les États-Unis travaillent ensemble dans ce domaine. Un collègue fait valoir que ce ne sont pas que les produits bon marché qui justifient des inquiétudes.

Les délégués adoptent la résolution suivante :

Conscient du problème croissant du vol de la propriété intellectuelle, le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis appuie des dispositions de réciprocité qui feraient en sorte que ce vol – y compris l'enregistrement par caméra vidéo dans les cinémas – constitue une infraction pénale. Il faudrait prévoir des ressources humaines et financières suffisantes pour faire respecter les dispositions sur les produits contrefaits ou piratés, notamment à la frontière commune.

COMITÉ II – COOPÉRATION BILATÉRALE SUR LES QUESTIONS DE DÉFENSE, DE DÉMOCRATISATION ET D'ENVIRONNEMENT

OTAN ET AFGHANISTAN

A. Contexte

Le Canada et les États-Unis ont été tous deux des pays fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en 1949. Dans les années 1990, l'Alliance a décidé de mener des opérations en dehors du territoire de ses États membres, mais elle n'a invoqué l'article V sur la défense collective qu'après les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Dans les années qui ont suivi, le Canada et les États-Unis ont contribué aux efforts internationaux – codifiés dans l'Afghanistan Compact – pour aider le gouvernement afghan à relever des défis lourds concernant la sécurité, la gouvernance et la prospérité. En 2001, la résolution 1386 du Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le déploiement d'une force militaire multinationale à Kaboul et dans les environs pour aider à stabiliser l'Afghanistan et à instaurer les conditions propices à une paix durable. L'OTAN a accepté de prendre le commandement de la Force internationale de stabilisation en Afghanistan (ISAF) en 2003. Progressivement, à la demande du gouvernement afghan, l'ISAF a étendu sa présence dans tout le territoire du pays, processus qui s'est achevé à l'automne 2006.

En 2006, une insurrection menée par les Talibans avait pris de la vigueur dans le sud du pays, où sont basés près de 2 500 soldats et autres personnels canadiens; jusqu'en mai 2007, le Canada a perdu plus de 50 membres des Forces canadiennes et un

diplomate en Afghanistan. Les États-Unis sont le pays qui a le plus de troupes en Afghanistan; il y avait près de 25 000 soldats – dont un grand nombre ne relèvent pas du commandement de l'OTAN – au début de mars 2007, et il avait essuyé environ 308 pertes de vie dans ce pays et aux environs. En 2007, les insurgés avaient renoncé à peu près complètement aux confrontations militaires directes avec les forces de l'OTAN, utilisant plutôt des engins explosifs improvisés de plus en plus perfectionnés et mortels et aux attentats suicides. En général, la plupart des observateurs soutiennent maintenant que la priorité de la communauté internationale devrait être de former les forces militaires et policières afghanes et d'aider à améliorer la gouvernance dans le pays. La mission militaire du Canada dans le sud de l'Afghanistan doit normalement se terminer en février 2009.

B. Discussion

Un délégué canadien amorce la discussion en disant que, même si les opérations de la coalition en Afghanistan ont été approuvées par l'ONU, le fait qu'elles soient placées sous le commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) donne à la plupart des Canadiens l'impression que leur pays ne s'en tient plus à son rôle traditionnel de maintien de la paix. Une autre difficulté est que la majorité des combats en Afghanistan semblent menés par seulement quatre pays alors que d'autres ont imposé des réserves nationales aux opérations de leurs troupes. Un collègue dit que l'opinion canadienne est partagée à peu près par moitié au sujet de la mission. Par ailleurs, les Canadiens déployés là-bas sont convaincus de faire oeuvre utile. Nous ne pouvons pas être des « gardiens de la paix » en Afghanistan, car il n'y a pas de paix à maintenir. Il serait excellent de faire davantage par l'entremise de l'ONU, mais cette organisation n'a pas un bilan reluisant sur ce plan. Peut-être une certaine réforme de l'ONU permettrait-elle à l'OTAN de faire un peu moins que ce qu'elle fait maintenant en Afghanistan.

Un délégué américain propose une résolution qui appuierait les troupes et leurs familles et soulignerait l'importance que conserve l'action de l'OTAN. Un collègue soutient que le président Truman a vu dans l'ONU une raison d'espérer une coopération mondiale, mais qu'il a aussi compris la nécessité de l'OTAN, qui devait protéger la démocratie en protégeant la liberté. L'ONU n'a pas été conçue pour tout faire, et il n'est pas vraiment nécessaire de fusionner les deux organisations. Parfois, il faut que les gens luttent pour se libérer, comme ce fut le cas en Corée. En Afghanistan, le Canada et les États-Unis font ce que leurs soldats ont fait par le passé : aider des populations libres à préserver leur liberté face à une menace transnationale qui les en priverait. Le problème concret, à l'OTAN, c'est que les membres n'ont pas vraiment compris les menaces transnationales. Il est exaspérant de voir ce que certains pays *ne font pas* en Afghanistan. Alors que les pays de l'Europe de l'Ouest s'interrogent sur l'avenir de l'Alliance, des pays de l'Europe de l'Est veulent s'y joindre. Nous devrions réaffirmer l'engagement traditionnel de nos pays et demander à l'OTAN de préciser son rôle face aux menaces transnationales.

Un délégué canadien qui a étudié de près l'histoire de l'OTAN soutient que l'Organisation a vu le jour grâce à une convergence d'intérêts. L'ONU était dans une impasse, la Russie prenait de l'expansion, le Royaume-Uni opérait un repli parce qu'il était en faillite et, bien que le président Truman et le premier ministre britannique,

Winston Churchill, aient voulu maintenir des forces en Europe, leur popularité s'est effritée. Le premier ministre canadien, Mackenzie King, était isolationniste, mais il s'est laissé persuader de se joindre aux Américains et aux Britanniques pour créer l'OTAN. (NORAD en était le prolongement nord-américain.) Les dirigeants voulaient établir des relations transatlantiques entre pays démocratiques pour défendre la démocratie et la liberté dans le monde entier. Alors que les Nord-Américains répugnaient à envoyer des troupes dans les Balkans, nous l'avons fait. L'article V de l'OTAN a été invoqué deux jours après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, et l'ONU a adopté des résolutions sur l'Afghanistan. Nous ne devrions pas établir de date limite. Si nous échouons là-bas, nous aurons affaibli la seule architecture de sécurité des pays démocratiques dans le monde. Nous devrions insister davantage auprès des membres de l'OTAN, et les pays qui se sont joints récemment à l'Alliance devraient faire davantage en Afghanistan.

Les délégués discutent de la possibilité d'actualiser et de préciser la résolution de l'an dernier, compte tenu des faits récents et de la discussion qui a précédé. Un problème qui se pose, dans l'opinion publique, c'est qu'un groupe de pays semble assumer le gros de l'effort. Les délégués conviennent de proposer la résolution suivante, qui a été modifiée et adoptée par tous les délégués en séance plénière :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît l'énorme sacrifice consenti par les Canadiens et les Américains qui servent en Afghanistan dans le cadre d'une mission internationale de stabilisation sous l'égide de l'ONU. Les délégués affirment l'importance de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, étant donné son rôle historique de mécanisme transatlantique principal pour la protection et l'expansion de la liberté et de la démocratie. Les délégués croient que tous les alliés de l'OTAN doivent accepter une part suffisante du fardeau et prendre conscience des défis que représentent les menaces transnationales.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉNERGIE

A. Contexte

Depuis quelques années, on prend de plus en plus conscience des défis que constituent les changements climatiques. Une des grandes causes de ces changements, c'est l'émission de gaz à effet de serre, notamment ceux qui proviennent des carburants fossiles comme le pétrole. En 1995, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU a conclu que, selon la prépondérance de la preuve, il y avait une influence humaine discernable dans l'évolution du climat de la planète. Deux ans plus tard, le Protocole de Kyoto était négocié. Il encadrait la réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2012. Certains pays sont en bonne voie d'atteindre leurs objectifs de réduction fixés à Kyoto, mais d'autres, dont le Canada, n'y parviennent pas. Une cause importante de cet échec est probablement qu'il faudrait prendre, pour les atteindre, des décisions difficiles qui ont un impact économique négatif, au moins à court terme. Le fait que d'importants pays en développement et émetteurs de gaz à effet de serre – comme l'Inde et la Chine – n'ont aucun objectif contraignant de réduction des émissions dans le Protocole de Kyoto incite certains à dire que cette initiative est non seulement injuste, mais aussi, en fin de compte, inefficace.

Certes, le Protocole de Kyoto a été au centre des débats internationaux sur la réduction des émissions, mais des mesures ont également été prises dans d'autres cadres. Le G8, fondé dans les années 1970 après le premier embargo pétrolier de l'OPEP, se préoccupe depuis longtemps des questions d'énergie. Au Sommet de Gleneagles, en 2005, il a entamé un « dialogue sur le changement climatique, l'énergie propre et le développement durable » avec cinq pays principaux – Brésil, Chine, Inde, Mexique et Afrique du Sud – qui n'ont pas d'objectifs contraignants aux termes du Protocole de Kyoto. Outre ce processus « G8 + 5 », un partenariat Asie-Pacifique pour le développement propre et le climat a été annoncé en juillet 2005. Ce partenariat vise à accélérer le développement et le déploiement de technologies énergétiques non polluantes, à assurer la sécurité énergétique, à réduire la pollution atmosphérique dans les pays et à lutter contre les changements climatiques par des moyens qui favorisent une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. Les pays qui participent à ce partenariat sont l'Australie, les États-Unis, l'Inde, la Chine, le Japon et la Corée du Sud, qui représentent à eux tous environ la moitié de la population mondiale, du produit intérieur brut et des émissions de gaz à effet de serre.

Si le Canada est un grand producteur d'énergie, sa géographie et son économie ont toujours fait de lui un important consommateur d'énergie, par habitant. Même s'il a signé et ratifié le Protocole de Kyoto, le Canada a vu ses émissions de gaz à effet de serre augmenter de façon marquée dans les années qui ont suivi, ce qui a amené l'actuel gouvernement fédéral à soutenir qu'il est maintenant impossible d'atteindre les objectifs qui ont été fixés pour le Canada dans le Protocole de Kyoto. Le gouvernement continue d'appuyer les mesures internationales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et il a pris des mesures pour réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. Le premier ministre Harper a également dit que le Canada était une « superpuissance émergente » dans le domaine de l'énergie et que le gouvernement accordait une grande importance à la production d'énergie ainsi qu'à la coopération avec les États-Unis en matière énergétique. Le Canada est le plus grand fournisseur d'énergie des États-Unis.

Les États-Unis ont toujours été le plus grand émetteur de gaz à effet de serre de la planète. Bien qu'ils n'aient pas ratifié le Protocole de Kyoto, soutenant que la preuve scientifique n'était pas établie, les États-Unis ont réduit leurs émissions plus efficacement que le Canada ne l'a fait. Ils se sont efforcés de réduire l'intensité énergétique de leur économie et ils ont mis l'accent sur la mise au point de technologies énergétiques sans danger pour le climat à long terme. Fait important, la Californie et de nombreux autres États sont allés de l'avant en proposant des politiques conçues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les États-Unis ont aussi beaucoup insisté sur une plus grande sécurité énergétique, s'efforçant à la fois d'atténuer leur dépendance à l'égard du pétrole étranger – surtout celui qui provient du Moyen-Orient – et de faire un usage plus efficace de l'énergie.

Depuis la fin des années 1970, le Canada et les États-Unis se rencontrent régulièrement pour discuter des questions d'énergie, et ces réunions sont maintenant devenues trilatérales, avec la participation du Mexique. En mars 2002, le Canada et les États-Unis sont convenus d'élargir et d'intensifier leur coopération bilatérale relativement aux changements climatiques et ils ont mis un groupe de travail sur pied à

cette fin. Les domaines de coopération comprennent l'efficacité énergétique, les transports, les recherches scientifiques, les rapports et les mesures, les technologies d'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

B. Discussion

Un délégué commence la discussion en disant que les citoyens du Canada et des États-Unis ont clairement fait comprendre que les changements climatiques étaient un enjeu majeur auquel il fallait s'attaquer. Même si les États-Unis ont fini par décider de ne pas ratifier le Protocole de Kyoto, ils ont mieux réussi à réduire les émissions que le Canada ne l'a fait. En Chine et en Inde, la production de gaz à effet de serre augmente rapidement, et la Chine surpassera bientôt les États-Unis comme émetteur le plus important de la planète. Il y a lieu de s'inquiéter du fait qu'un grand nombre de centrales au charbon sont sur les planches à dessin et qu'elles utiliseront une technologie des années 1950. Un délégué américain se dit d'accord, ajoutant que, au lieu de rester là à faire notre mea culpa, nous devons veiller à ce que la Chine commence également à recourir au même type de mesures d'atténuation qui sont en usage en Amérique du Nord.

Le délégué canadien ajoute que le processus « G8 + 5 » a porté l'enjeu à un niveau politique beaucoup plus élevé et, étant donné que le Canada et les États-Unis sont des acteurs majeurs, les délégués devraient encourager cette évolution du dossier. Un délégué américain est d'accord pour reconnaître qu'il faut appuyer ces efforts au niveau international, mais il soutient que nous ne devons pas utiliser ce prétexte pour ne rien faire chez nous. Un législateur canadien ajoute que nous pouvons vendre des technologies respectueuses de l'environnement, ce qui est excellent pour le commerce. Il parle du captage et du stockage du dioxyde de carbone et d'autres questions comme la propriété intellectuelle et l'espionnage industriel.

Un législateur américain répète que nous avons beau considérer toutes ces questions, la Chine et l'Inde ne veulent pas respecter les règles sur la propriété intellectuelle, par exemple, ni s'attaquer à des questions comme celle des changements climatiques. Alors que le Canada et les États-Unis ont pris des mesures, le Mexique n'a rien fait. Une collègue répond que le gouvernement fédéral américain n'a rien fait : toutes les mesures ont été prises par les États. Elle soutient qu'on a besoin d'objectifs nationaux. Un délégué canadien fait remarquer que les maladies respiratoires augmentent à un rythme alarmant en Inde. Comme une classe moyenne est en train d'émerger dans ce pays, elle exigera du gouvernement qu'il protège la santé et l'environnement. Un collègue exprime l'avis que nous devons exiger des comptes d'autres pays. Certains ont mieux géré leurs relations publiques que d'autres, dans le dossier des changements climatiques. Les Européens ont fait les calculs pour le Protocole de Kyoto, et l'Australie et l'Amérique du Nord ont été punies. Les délégués devraient souligner la nécessité d'aborder la politique énergétique selon une perspective énergétique nord-américaine coordonnée et mettre l'accent sur la nouvelle technologie, étant donné qu'il est impossible d'éliminer le dioxyde de carbone dans toute la production. Un autre législateur canadien fait remarquer que les délégués devraient reconnaître que l'activité humaine joue un rôle dans les changements climatiques (mais ce n'est pas le seul facteur) et que les pays en développement doivent participer aux solutions.

Les délégués conviennent de proposer les résolutions suivantes, qui sont modifiées et adoptées par tous les délégués en plénière :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît que les changements climatiques sont un enjeu important. Chacun des citoyens et des pays – y compris dans le monde en développement – doit être un bon intendant de l'environnement. Il est essentiel à un avenir durable que nous réduisions les émissions de gaz à effet de serre, et tous les pays devront faire des efforts.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît qu'il est essentiel d'adopter une approche de coopération pour concevoir une stratégie et des solutions en matière énergétique pour l'Amérique du Nord. Notre sécurité énergétique future dépendra des économies d'énergie et du développement et de la mise en place de nouvelles technologies. Les transferts technologiques à l'échelle de la planète aideront à atténuer le problème mondial de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Les deux pays devraient être invités à devenir des chefs de file mondiaux dans les domaines suivants : économies; captage et séquestration du dioxyde de carbone; gazéification du charbon; utilisation efficace des carburants fossiles; mise en valeur et exploitation d'un large éventail de sources d'énergie de remplacement. Les délégués appuient les efforts des partenaires commerciaux de l'Amérique du Nord en vue de travailler sur un plan de sécurité énergétique caractérisé par l'autarcie. Ce plan devrait mettre l'accent sur les ressources renouvelables et non renouvelables, et il devrait envisager l'application de normes minimums en matière d'énergie renouvelable.

COMITÉ III – COOPÉRATION BILATÉRALE SUR LES QUESTIONS TRANSFRONTALIÈRES

INITIATIVE RELATIVE AUX VOYAGES DANS L'HÉMISPHERE OCCIDENTAL (IVHO)

A. Contexte

L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO), adoptée par le Congrès américain, exigera que tous les citoyens américains et tous les ressortissants étrangers auparavant exemptés, y compris les Canadiens, soient munis d'un passeport ou d'autres documents acceptables lorsqu'ils entrent aux États-Unis en provenance de l'hémisphère occidental.

Le Canada applique une stratégie double à l'égard de l'IVHO. Premièrement, il collabore directement avec l'administration américaine pour élaborer un plan de mise en œuvre transparent, qui porte également sur la technologie, l'infrastructure et les autres documents acceptables, et établir une période de transition. Deuxièmement, et ce volet est pris en charge surtout par l'ambassade du Canada à Washington et le réseau des consulats du Canada aux États-Unis, il déploie des efforts pour faire connaître les préoccupations et les positions des Canadiens aux membres du Congrès, aux gouvernements des États et à des protagonistes clés de part et d'autre de la frontière.

L'IVHO a été appliquée dans les aéroports d'entrée le 23 janvier 2007. L'administration a dit qu'elle entendait mettre l'IVHO en place aux passages terrestres et dans les ports maritimes d'ici le 1^{er} juin 2009.

En mai 2007, le gouvernement américain a annoncé qu'il repoussait à la fin de septembre 2007 l'application stricte des exigences de passeport pour les Américains qui rentrent chez eux par avion. À cause des retards dans le traitement des demandes de passeport, les Américains pourront rentrer chez eux par avion à partir du Canada, du Mexique et des Antilles cet été en produisant d'autres pièces d'identité comme un permis de conduire s'ils peuvent présenter un accusé de réception du département d'État montrant qu'ils ont demandé un passeport. Le Canada demande aux États-Unis de faire preuve de la même souplesse à l'égard des voyageurs canadiens.

Également en mai 2007, le Canada a annoncé des règles plus simples pour les Canadiens, lorsqu'ils demandent un passeport. Aux termes des nouvelles procédures, qui entreront en vigueur le 15 août 2007, les Canadiens qui renouvellent leur passeport n'auront plus à produire les documents originaux pour prouver leur citoyenneté ni leur certificat de naissance. Il leur suffira de présenter deux nouvelles photos de passeport et leur ancien passeport. Ceux qui font une première demande de passeport pourront faire appel à quelqu'un qui détient déjà un passeport comme garant, au lieu de devoir choisir quelqu'un dans une courte liste de garants approuvés par le gouvernement, comme les médecins ou les avocats.

B. Discussion

L'IVHO intéresse toujours beaucoup les délégués canadiens et américains. Les discussions portent sur la création de documents acceptables, autres que le passeport, pour franchir la frontière canado-américaine.

Les délégués canadiens expriment leurs préoccupations au sujet de l'opacification de la frontière (c'est-à-dire l'imposition de frais d'inspection pour l'inspection des marchandises qui franchissent la frontière et l'interruption des pourparlers avec les États-Unis sur l'initiative de prédédouanement) et soulignent la nécessité économique d'avoir une libre circulation des marchandises et des personnes à la frontière.

Les législateurs canadiens reconnaissent certes que l'IVHO à la frontière terrestre ne sera pas révoquée, mais ils voudraient que les États-Unis établissent une date de mise en œuvre ferme. Les délégués américains répondent en affirmant que, même si aucune date fixe de mise en œuvre n'a été établie, elle peut être repoussée au besoin. Des délégués américains signalent aussi que le Congrès américain proposera une analyse de rentabilité de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental.

Les délégués des deux pays conviennent que la mise en œuvre de l'IVHO à la frontière terrestre septentrionale devrait se faire de manière à réduire au minimum les retards à la frontière, le préjudice pour les affaires et le tourisme et les inconvénients pour les voyageurs.

Les délégués s'entendent sur la résolution suivante :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis recommande que le département de la Sécurité intérieure et le département d'État élaborent les règlements d'application de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO)

de façon à réduire au minimum les retards à la frontière, le préjudice pour les affaires et le tourisme et les inconvénients pour les voyageurs. Les délégués exhortent l'administration américaine à intensifier la coopération avec le Canada pour définir des exigences acceptables pour les deux parties en matière de documents et une conception commune de l'IVHO. Il faudra aussi consulter les intervenants du monde des affaires et communiquer avec le grand public si on veut que l'application des règlements se fasse de façon harmonieuse.

PRÉCONTRÔLE AUX PASSAGES TERRESTRES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A. Contexte

En décembre 2004, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont annoncé deux projets pilotes de précontrôle aux passages terrestres : Fort Erie (Ontario) et Alexandria Bay (New York).

La réalisation de ces deux projets pilotes nécessitait un accord officiel entre les deux pays sur les conditions juridiques et opérationnelles et la politique que supposeraient l'inspection frontalière et les activités subséquentes d'application de la loi dans le territoire du pays hôte.

Les fonctionnaires canadiens et américains travaillent fort depuis deux ans en vue de conclure un accord binational sur ces projets, et ils ont accompli des progrès notables.

Bien que le Canada et les États-Unis se soient entendus sur les conditions applicables au prélèvement des empreintes digitales de personnes qui veulent entrer aux États-Unis, le grand problème non encore résolu demeure la collecte obligatoire des données biométriques de personnes qui ne pas entrer aux États-Unis et souhaitent quitter l'aire de précontrôle terrestre tandis qu'ils sont en territoire canadien.

Plus expressément, les États-Unis ont dit qu'ils voudraient avoir la possibilité de renvoyer à une inspection secondaire, sans avoir de doutes raisonnables, les personnes qui veulent se retirer, et de les contraindre à donner leurs empreintes digitales. Les États-Unis ont exprimé l'inquiétude que des personnes ne veuillent mettre à l'essai les opérations frontalières en vue de commettre une infraction ultérieurement.

Du point de vue du Canada, une fois qu'une personne décide de se retirer de l'aire de précontrôle terrestre, elle ne peut plus être traitée dans le contexte frontalier ou de précontrôle. Obliger tous ceux qui décident de rester au Canada à donner leurs empreintes digitales soulève des préoccupations importantes. Au Canada, on ne peut être contraint à donner ses empreintes digitales que dans des circonstances précises, par exemple en vertu de la *Loi sur l'identification des criminels*, lorsqu'une personne est accusée d'un acte criminel.

Le Canada a proposé que, lorsqu'un individu suspect se retire, la Gendarmerie royale du Canada puisse, s'il y a lieu, approfondir l'enquête sur l'individu et informer les autorités américaines des conclusions pertinentes.

Le 26 avril 2007, les États-Unis ont informé le Canada qu'ils ne voulaient plus poursuivre les négociations sur le précontrôle au sol.

B. Discussion

Des délégués des deux pays parlent du précontrôle et plus précisément de l'interruption des entretiens sur la question entre le Canada et les États-Unis. Ils croient que le précontrôle au sol est très prometteur pour les deux pays. Déplacer les installations frontalières du côté de la frontière où l'expansion des installations est le plus facile permettrait un examen plus efficace et sûr des voyageurs et des marchandises en règle.

Les législateurs soutiennent que les entretiens sur le précontrôle devraient reprendre et qu'il faudrait faire avancer le dossier pour atténuer la congestion et faciliter le franchissement de la frontière.

Les délégués s'entendent sur la résolution suivante :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis exhorte le Canada et les États-Unis à trouver un moyen de régler les problèmes encore en suspens qui concernent le précontrôle à la frontière.

QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS

A. Contexte

On trouve dans les Grands Lacs plus de 300 espèces invasives ou non indigènes, dont un grand nombre menacent la santé de l'écosystème lacustre. Notons parmi les espèces invasives, la moule zébrée, le gobie arrondi et la carpe asiatique. Un grand nombre de ces espèces arrivent dans l'eau de ballast qui sert à maintenir la stabilité des navires de marchandises. Lorsque le navire se déleste de son eau de ballast dans des régions étrangères, il relâche souvent une foule d'organismes provenant du port de départ et dont bon nombre peuvent être destructrices et nuire aux Grands Lacs. Ajoutons à cette réalité le fait qu'il y a une multiplicité d'organismes (État, province et échelon fédéral) des deux côtés des Grands Lacs qui essaient de s'attaquer à ces problèmes. Il peut en découler un manque de coordination et une lenteur dans les mesures visant ces problèmes.

B. Discussion

Des délégués canadiens et américains soulignent que les Grands Lacs sont une ressource commune et que les deux pays doivent collaborer pour préserver l'avenir de ces lacs. Des participants américains expriment l'opinion que les Grands Lacs sont assiégés à cause de problèmes comme la présence d'espèces envahissantes, la piètre qualité de l'eau, la baisse du niveau de l'eau et la contamination par l'eau de ballast. Des délégués canadiens croient qu'il nous faut une stratégie à long terme assortie d'un solide programme de mise en oeuvre pour nous attaquer aux problèmes de la qualité de l'eau et de l'eau de ballast. Enfin, des législateurs des deux pays estiment qu'il y a, au Canada comme aux États-Unis, trop d'organismes qui s'occupent des Grands Lacs et qu'une rationalisation de ces organismes s'impose si on veut faciliter une approche mieux coordonnée et visible des problèmes des Grands Lacs.

Les délégués acceptent la résolution suivante :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis exhorte le premier ministre du Canada et le président des États-Unis à déclarer, dans le cadre des accords

internationaux existants, un engagement bilatéral à restaurer les Grands Lacs et qu'un plan de compromis soit convenu entre les deux pays pour assurer cette restauration.

FRANCHISSEMENT DE LA FRONTIÈRE SUR LA RIVIÈRE DETROIT

A. Contexte

La Porte d'entrée de Windsor-Detroit comprend quatre points de franchissement de la frontière entre le Canada et les États-Unis, le pont Ambassador étant le plus utilisé, et 28 p. 100 des échanges commerciaux entre les deux pays transitent par cette porte d'entrée. C'est le passage frontalier le plus fréquenté en Amérique du Nord et il a grandement besoin d'un renforcement de ses capacités pour faciliter la circulation à la frontière. Les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis sont associés aux gouvernements de l'Ontario et du Michigan dans un partenariat binational afin d'accroître la capacité de la Porte d'entrée. Le partenariat envisage diverses possibilités pour l'ensemble du système de transport à la frontière – franchissement de la rivière, esplanades d'inspection et routes d'accès – pour trouver la solution globale qui permettra de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs en matière de mobilité, tout en réduisant au minimum les impacts pour les collectivités environnantes et l'environnement.

Le gouvernement fédéral du Canada non seulement envisage les possibilités pour aménager un nouveau passage frontalier, mais travaille également avec ses partenaires des deux pays à l'élaboration d'un régime de gouvernance pour ce nouveau passage, régime qui permettra un contrôle public approprié. L'entité de gouvernance ne s'occupera que du pont et de l'esplanade d'inspection.

Le pont Ambassador est un pont suspendu de propriété privée qui relie Windsor (Ontario) à Detroit (Michigan). Cet ouvrage achevé en 1929 comprend quatre voies non divisées et constitue le passage frontalier le plus occupé en Amérique du Nord. Les propriétaires ont présenté leur propre proposition indépendante visant à doubler le pont Ambassador, comme solution de rechange à l'étude binationale et comme solution aux problèmes de congestion actuels et prévus occasionnés par le pont. Cette proposition est distincte de l'étude du partenariat binational qui vise à trouver un nouvel endroit où franchir la rivière Detroit.

B. Discussion

Des délégués canadiens et américains insistent sur le fait qu'on a besoin depuis longtemps d'un autre pont. L'augmentation constante de la circulation, avec la congestion qu'elle occasionne, provoque des retards indus et entrave l'acheminement des marchandises à la frontière. Des délégués canadiens croient que le nouveau passage devrait appartenir au secteur public, étant donné les importantes implications de pareille artère pour le commerce et la sécurité. Les législateurs américains expriment des opinions analogues au sujet d'un pont public. Une idée discutée par les délégués en vue de favoriser la construction rapide d'un autre pont est de créer une administration frontalière binationale pour exploiter la nouvelle entité dans la région.

Les délégués s'entendent sur la résolution suivante :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît qu'il faut un nouveau pont entre Detroit et Windsor, et il en préconise la construction rapide.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Pendant l'assemblée plénière de clôture, les délégués discutent des résolutions adoptées par les comités et élaborent une déclaration de clôture. Voici un rappel des résolutions des comités :

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis recommande que le département de la Sécurité intérieure et le département d'État élaborent les règlements d'application de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) de façon à réduire au minimum les retards à la frontière, le préjudice pour les affaires et le tourisme et les inconvénients pour les voyageurs. Les délégués exhortent l'administration américaine à intensifier la coopération avec le Canada pour définir des exigences acceptables pour les deux parties en matière de documents et une conception commune de l'application de l'IVHO. Il faudra aussi consulter les intervenants du monde des affaires et communiquer avec le grand public si on veut que l'application des règlements se fasse de façon harmonieuse.

Conscient du problème croissant du vol de la propriété intellectuelle, le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis appuie des dispositions de réciprocité qui feraient en sorte que ce vol – y compris l'enregistrement par caméra vidéo dans les cinémas – constitue une infraction pénale. Il faudrait prévoir des ressources humaines et financières suffisantes pour faire respecter les dispositions sur les produits contrefaits ou piratés, notamment à la frontière commune.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis appuie un approche scientifique à l'égard du commerce nord-américain et mondial du bétail et des produits du bœuf.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît l'énorme sacrifice consenti par les Canadiens et les Américains qui servent en Afghanistan dans le cadre d'une mission internationale de stabilisation sous l'égide de l'ONU. Les délégués affirment l'importance de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, étant donné son rôle historique de mécanisme transatlantique principal pour la protection et l'expansion de la liberté et de la démocratie. Les délégués croient que tous les alliés de l'OTAN doivent accepter une part suffisante du fardeau et prendre conscience des défis que représentent les menaces transnationales.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît que les changements climatiques sont un enjeu important. Chacun des citoyens et des pays – y compris dans le monde en développement – doit être un bon intendant de l'environnement. Il est essentiel à un avenir durable que nous réduisions les émissions de gaz à effet de serre, et tous les pays devront faire des efforts.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît qu'il est essentiel d'adopter une approche de coopération pour concevoir une stratégie et des solutions en matière énergétique pour l'Amérique du Nord. Notre sécurité énergétique future dépendra des économies d'énergie et du développement et de la mise en place de nouvelles technologies. Les transferts technologiques à l'échelle de la planète aideront à atténuer le problème mondial de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Les deux pays devraient être invités à devenir des chefs de file mondiaux dans les domaines suivants : économies; captage et séquestration du dioxyde de carbone; gazéification du charbon; utilisation efficace des carburants fossiles; mise en valeur et exploitation d'un large éventail de sources d'énergie de remplacement. Les délégués appuient les efforts des partenaires commerciaux de l'Amérique du Nord en vue de travailler sur un plan de sécurité énergétique caractérisé par l'autarcie. Ce plan devrait mettre l'accent sur les ressources renouvelables et non renouvelables, et il devrait envisager l'application de normes minimums en matière d'énergie renouvelable.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis exhorte le Canada et les États-Unis à trouver un moyen de régler les problèmes encore en suspens qui concernent le précontrôle à la frontière.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis reconnaît qu'il faut un nouveau pont entre Detroit et Windsor, et il en préconise la construction rapide.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis exhorte le premier ministre du Canada et le président des États-Unis à déclarer, dans le cadre des accords internationaux existants, un engagement bilatéral à restaurer les Grands Lacs et qu'un plan de compromis soit convenu entre les deux pays pour assurer cette restauration.

La 48^e réunion annuelle se termine par un accord sur la déclaration suivante :

L'espace nord-américain que nous partageons s'inscrit dans un contexte mondial. Nous travaillons ensemble en vue d'assurer la compétitivité et la prospérité de l'Amérique du Nord, de relever le niveau de vie et d'améliorer la qualité de vie de tous nos citoyens. Pour obtenir ce résultat, il nous faut regarder au-delà des frontières de l'Amérique du Nord et évaluer les faits qui surviennent dans le monde entier et ont une incidence sur nous.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis croit que des questions se profilent à l'horizon que nous n'avons pas encore considérées ensemble. Nous les observerons tandis qu'elles influenceront sur nos relations bilatérales : l'environnement de la planète et les changements climatiques; l'émergence de menaces transnationales à la sécurité; les transformations dans le secteur manufacturier qui ont des conséquences économiques et commerciales.

Le but du Groupe est de trouver des points de convergence dans nos politiques nationales respectives, d'entamer le dialogue sur les points de divergence, de favoriser l'échange d'information et de promouvoir une meilleure compréhension des sujets de préoccupation communs entre les législateurs canadiens et américains.

Respectueusement soumis,

L'hon. Jerahmiel Grafstein, sénateur
Coprésident
Groupe interparlementaire Canada-
États-Unis

Rob Merrifield, député
Coprésident
Groupe interparlementaire Canada-
États-Unis

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
ACTIVITÉ	48 ^e réunion annuelle
DESTINATION	Windsor, Ontario, Canada
DATES	du 18 au 21 mai 2007
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'hon. Jerry Grafstein, sénateur, coprésident L'hon. Frank Mahovlich, sénateur
CHAMBRE DES COMMUNES	Rob Merrifield, député, coprésident L'hon. Wayne Easter, c.p., député L'hon. Judy Sgro, c.p., députée L'hon. Shawn Murphy, c.p., député. L'hon. Charles Hubbard, c.p., député Claude Bachand, député John Maloney, député Bob Mills, député James Rajotte, député Alan Tonks, député Brian Masse, député Guy André, député Gord Brown, député Brad Trost, député Jeff Watson, député Marcel Lussier, député
PERSONNEL	Elizabeth Rody, chef du protocole et directeur des événements Daniel Charbonneau, secrétaire exécutif Fiona Bladon, coordinatrice de la logistique Kelly-Ann Benoit, agent du protocole Nathalie Labelle, agent de la logistique Monique Levesque, adjointe administrative June Dewetering, analyste John Christopher, analyste

Jim Lee, analyste

TRANSPORT	20 163.38 \$
HÉBERGEMENT	21 416.00 \$
ACCUEIL	46 311.01 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	3 714.50 \$
CADEAUX OFFICIELS	2 376.25 \$
DIVERS/FRAIS D'INSCRIPTION	6 517.41 \$
TOTAL	100 498.55 \$